



L'Incorruptible

Bulletin des Amis de Robespierre

« L'idéal social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose et qu'aucun d'eux n'a rien de trop » J.-J. Rousseau AVRIL 2006, N° 55

Sommaire :

Portraits de Robespierre	2
Robespierre vu par ses contemporains	3
Le livret ouvrier	4
Contre les conscrits réfractaires	5
Un ami de Robespierre Couthon	6
Brèves I	7
Brèves II	8
Le serment civique dans le département	9
Robespierre dans le texte	10

Robespierre : la démocratie sociale et le droit de propriété .

Notre Association a décidé de susciter la réflexion sur le droit de propriété à partir de la conception qu'en avait Robespierre qui, en 1793, proposa de le limiter alors que la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 considérait la propriété comme « sacrée ». La Convention elle-même ne le suivit pas dans cet audacieux projet.

Pour engager le débat, nous publions cet extrait d'un discours* que Michel VOVELLE prononça à Arras le 11 juin 1988, en prélude aux manifestations du Bicentenaire de la Révolution, et qu'il intitula « Pourquoi nous sommes toujours Robespierristes ».

Ce Robespierre en perruque poudrée et qui garde toujours les apparences extérieures de la respectabilité, n'a pas hésité à dire quand il le fallait, c'est à dire en 1792 : « nous sommes les sans-culottes et la canaille ». Il a su associer son sort à ce monde du peuple et du petit peuple en posant non seulement les bases ou les thèmes de la démocratie de l'idéal démocratique, mais aussi d'une démocratie comme démocratie sociale. Écoutons le, là encore :

« Le peuple, quel autre obstacle y a-t-il à l'instruction du peuple ? La misère. Quand le peuple sera-t-il donc éclairé ? Quand il y aura du pain. Que les riches et le gouvernement cessent de soudoyer des plumes et des langues perfides pour le tromper. Lorsque leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple ? Jamais... »

Et ce Robespierre qui propose ainsi un idéal social qui n'est point celui de la socialisation des moyens de production, ni celui d'une société socialiste, dans le contexte de son époque celui d'une société de petits propriétaires, chacun possédant une terre, un petit atelier, une boutique, capable de nourrir sa famille, rencontre somme toute, l'idéal égalitaire de la sans-culotterie des villes et des campagnes. Il met en forme leurs aspirations, telles qu'on les retrouve à travers ces quatre articles qu'il avait proposé d'ajouter à la déclaration des droits de 1793 :

1^{er} article : la propriété est le droit qu'à chaque citoyen de jouir et disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

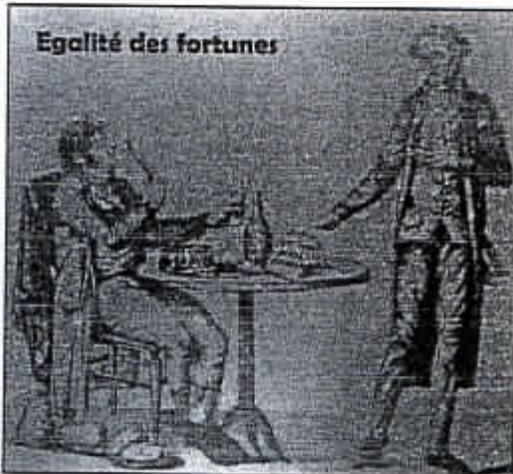
2^{ème} article : le droit de propriété est borné comme les autres par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

3^{ème} article : Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables

4^{ème} article : Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

Ici s'exprime toute une philosophie, celle même que SAINT-JUST résumera dans ses Institutions républicaines : « Il faut que l'homme vive indépendant ».

* On peut trouver l'intégralité de ce discours, et le récit de cette journée arrageoise de la Société des Etudes Robespierristes dans le n° 274 des AHRF (octobre-décembre 1988)



Egalité des fortunes



PAS-DE-CAIS

Les Amis de Robespierre (AHRF)

Maison des sociétés
Rue A. Briand
62000 Arras

Tel/Fax : 03.21.55.30.71

Responsables de publications :

C. Lescureux - L. Petit

Sur le Net :

www.amis-robepierre.org



contact@amis-robepierre.org

Portraits de Robespierre

Médaille disparu

Qui connaît de nos jours Edmond Constant MATHON, sculpteur né à Arras le 7 juillet 1835 et décédé le 26 décembre 1890 ?

Il débuta dans l'atelier de l'ébéniste arrageois Abel MOREL. Son premier travail fut un tabernacle pour l'église des jésuites de Lille.

Il se maria à Arras en 1860. C'est l'année où il commença à collaborer au plus important chantier de sculpture d'Arras : celui de l'ornementation extérieure et intérieure de l'Hôtel de ville d'Arras de 1860 à 1867.

On cite aussi de lui le décor d'un fronton du couvent des Bénédictines de Saint-Sacrement, rue d'Amiens à Arras, l'ornementation des façades restaurées de la Grande et de la Petite place, le pignon de la maison dite « des Poissonniers », place du Théâtre d'Arras.

Sa dernière œuvre (1889-1890) fut le fronton de l'école communale de dessin, longtemps appelée Ecole des Beaux-arts d'Arras et détruite il y a quelques décennies pour faire place à l'actuelle Maison des Sociétés (siège de notre Association).

Concurremment à ces travaux de sculpteur ornementiste, Edmond MATHON fit œuvre de statuaire. Cet artiste réalisa entre autres les effigies de figures arrageoises célèbres disparues.

Cette série de médaillons reproduisant les traits de ROBESPIERRE, CARNOT, Frédéric DEGEORGE, Emile LENGLET, connut un grand succès et fut tirée à de multiples exemplaires.

Il ne nous malheureusement pas été possible de retrouver un exemplaire ou fusse une photographie de ces médaillons.

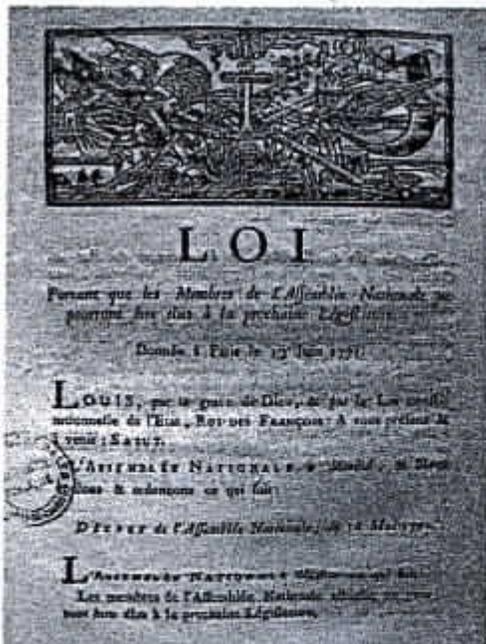
Nous nous permettons donc de lancer un appel à nos lecteurs : l'un d'eux possède-t-il ou connaît-il le propriétaire d'un de ces médaillons et plus particulièrement celui de Robespierre ?

Nous lui serions reconnaissants de bien vouloir nous en communiquer une reproduction.

Nous l'en remercions à l'avance.

M. Dumeuse (Arras)

16 mai 1791 à l'Assemblée Constituante Le célèbre discours de ROBESPIERRE



Nous avons jugé utile de mettre sous les yeux de ceux qui osent encore affirmer aujourd'hui que Robespierre, n'a été à la Constituante qu'un député effacé et que son rôle y a été négligeable, cette LOI du 17 juin 1791 «**Portant que les Membres de l'Assemblée Nationale ne pourront être élus à la prochaine législative**».

Personne ne peut ignorer que c'est le discours de ROBESPIERRE, prononcé de 16 mai 1791 qui entraîna contre toute attente la majorité des députés constituants à décider leur non réélection à la prochaine Législative. Il fut sur le champ décidé à la quasi unanimité que ce discours de 2 heures, habile et fortement argumenté, serait imprimé au nom de l'Assemblée. La contre attaque contre ce sacrifice arraché aux députés fut pourtant menée avec vigueur les deux jours suivants par plusieurs orateurs éminents tels DUPORT, LE CHAPELIER, LAROCHEFOUCAULT-LIENCOURT. Mais ROBESPIERRE reprit la parole et le décret fut confirmé.

Déjà très populaire auprès des petites gens et des démocrates les plus avancés pour ses vigoureux combats tel celui contre le cens électoral, et de plus en plus influent au club des Jacobins, ROBES-

PIERRE, avait fini par impressionner ses adversaires au sein de la Constituante et il apparaissait de jour en jour comme « l'homme qui monte ». Alors que deux ans plus tôt le jeune député d'Arras n'était encore qu'un inconnu, qui peut nier qu'il lui fallait avoir acquis une indéniable autorité morale et politique pour persuader tant de personnages devenus célèbres à redevenir de simples citoyens.

Robespierre vu par ses contemporains

Comme tous les hommes politiques éminents, Robespierre a été abondamment jugé. Sa personnalité, son action et la subjectivité présente dans tout jugement l'ont rendu plus que tout autre à la fois objet de haine et d'admiration. Presque tous cependant reconnaissent que son surnom d'«Incorruptible» n'est pas usurpé.

Louis Jacob, dans son ouvrage intitulé *Robespierre vu par ses contemporains*, présente les témoignages suivants dans l'ordre chronologique : « on y rencontre des admirateurs enthousiastes, des critiques acerbes ; n'étouffons pas la voix des uns au profit des autres » ; il remarque à juste titre que « contrairement au commun des mortels, il lui a plus souvent été rendu hommage de son vivant qu'après sa mort ». Il est vrai qu'aujourd'hui encore en 2006, malgré les études d'historiens comme Albert Mathiez ou Jean Massin, Maximilien n'a pas bonne presse. A titre personnel, les discussions que j'ai pu avoir à son sujet sont éloquentes. L'image du tyran sanguinaire est toujours présente. Ce constat semble donner raison à Napoléon qui déclarait : « La vérité de l'histoire, sur ce point comme tant d'autres, ne sera probablement pas ce qui a eu lieu mais seulement ce qui sera raconté ».

Robespierre à la Constituante

DUBOIS-GRANCE, député : « Les Jacobins ont plus contribué à la gloire de Robespierre que l'Assemblée Nationale ; il avait là des amis, il était écouté, encouragé, et souvent il y développa d'excellentes idées; rarement il eut cet avantage à l'Assemblée nationale. Dans les commencements il fut presque nul, montra même dans les délibérations qui ne lui plaisaient pas une insouciance condamnable ; alors il eut autant aimé l'esclavage qu'une liberté limitée... J'ignore si Robespierre connaissait bien la tactique de l'assemblée, cela n'est pas probable, car il eut sacrifié son zèle ou son amour propre au bien public... Cependant rendons justice à la vertu, à l'honneur et à la probité. Robespierre n'a jamais été d'aucune intrigue; toujours seul avec son cœur, il a fait tête, avec un grand courage, aux plus violents orages. »



Jérôme Pétion

BOUCHE, député : « M. de Robespierre notre digne co-député a parlé plusieurs fois au contentement universel des acteurs et des spectateurs, il a l'âme grande, élevée, courageuse et patriote. Je plains ses ennemis, s'il en a. Il est l'homme à les désoler par sa bonne conduite... »

Robespierre pendant la Législative

MEHEE, secrétaire adjoint de la Commune de Paris : « Comment ce Robespierre, que vous aimiez, que j'estimais, parce que je le croyais l'amant le plus pur de la liberté et du Peuple, dont le nom est sans cesse dans sa bouche ; comment ce Robespierre a-t-il pu, en un moment, oublier tous les principes qu'il avait si bien défendus lui-même? Quel est ce scandaleux empire qu'il exerce avec tant d'audace dans l'assemblée des élus du Peuple? Pourquoi cette affectation à prescrire, pour ainsi dire, au Peuple, ceux qu'il entend voir siéger à la Convention nationale? Pourquoi la Tribune des Électeurs n'est-elle libre qu'à lui et à ses amis?... à ses amis, dont le plus grand nombre est estimable, j'en conviens, mais qui, par leurs qualités même, et par leur patriotisme, prêtent sans le vouloir, à ce chef que tout le monde désigne, une prépondérance et une autorité, dont l'homme libre s'indigne, et dont la Liberté publique a droit de s'effrayer? Par quelle fatalité est-il devenu l'arche sainte à laquelle on ne peut toucher sans être frappé de mort? ... »

DELACROIX juriste et écrivain parisien : « Quand on se rappelle les services que M. Robespierre a rendus à la patrie, la constance de ses principes, l'austérité de ses mœurs, on a le droit sans doute d'être indigné des calomnies atroces que les ennemis de la liberté ne cessent de vomir contre lui; et cela seul doit les démasquer.; mais, comme il est des hommes assez peu éclairés ou assez faibles pour se laisser égarer ou tromper par des suggestions perfides, il est essentiel, je crois, de leur mettre la vérité sous les yeux, et de leur prouver que la vertu de M. Robespierre est toujours la même, qu'elle restera pure et intacte comme le soleil au milieu des nuages mal-faisans. »

Robespierre à la Convention

PETION : « Le caractère de Robespierre explique ce qu'il a fait. Robespierre est extrêmement ombrageux et défiant; il aperçoit partout des complots, des trahisons, des précipices. Son tempérament bilieux, son imagination atrabilaire, lui présentent tous les objets sous de sombres couleurs ; impérieux dans son avis, n'écoutant que lui, ne supportant pas la contrariété, ne pardonnant jamais à celui qui a pu blesser son amour-propre, et ne reconnaissant jamais ses torts ; dénonçant avec légèreté et s'irritant du plus léger soupçon ; croyant toujours qu'on s'occupe de lui, et pour le persécuter, vantant ses services et parlant de lui avec peu de réserve; ne connaissant point les convenances et nuisant par cela même aux causes qu'il défend; voulant par dessus tout les faveurs du peuple, lui faisant sans cesse la cour, et cherchant avec affectation ses applaudissements ... »

GARIHLE, Girondin emprisonné : « La loyauté, la justice et l'énergie que vous avez développées le 3 octobre, en faveur des signataires de la déclaration du 6 juin [protestation contre le 31 mai] m'ont prouvé que, de même que vous savez, sans autre passion que celle du bien public, employer vos talents à démasquer les traîtres, de même vous savez élever votre voix avec courage en faveur de l'innocence trompée. Cette conduite généreuse m'inspire la confiance de m'adresser à vous, quoique je n'en sois pas connu, pour vous prier de permettre, dans l'impuissance où je suis d'être entendu moi-même, qu'au nom de la justice, de l'humanité et du peuple à qui j'appartiens comme vous, je vous constitue mon défenseur. » (*La Force, 1er brumaire, an II*)

(à suivre p. 4)

Après le 9 Thermidor

Merlin de Thionville Conventionnel : « Robespierre ne ressentit jamais que les passions subalternes qui procèdent de l'égoïsme : c'est à dire l'envie, la haine, la vengeance, et encore ces passions manquèrent elles en lui du ressort du courage. L'envie fut sa passion dominante. Il n'a ressuscité l'Eternel que parce que l'Eternel est invisible et qu'en faisant lever les yeux vers le ciel, il les éloignait de la terre où il voulait qu'on entendît que sa voix... »

« Robespierre n'a eu d'autres talents que ceux de ses vices, et n'en a même eu qu'une partie. Quelquefois il en a montré les talents oratoires, lesquels ne suffisent pas, à beaucoup près, pour faire un orateur, et il n'a jamais montré le moindre talent d'action. Son style a toujours été lâche et diffus, sans couleur, et sans mouvement. La raison en est simple : toutes ses idées étaient vagues et confuses ... »

BILLAUD-VARENNE : « Nous demande-t-on, comme on l'a déjà fait, pourquoi nous avons laissé prendre tant d'empire à Robespierre ? Oublie-t-on que dès l'Assemblée Constituante, il jouissait déjà d'une immense popularité et qu'il obtint le titre d'Incorruptible ? Oublie-t-on que pendant l'Assemblée législative sa popularité ne fit que s'accroître ? Oublie-t-on que dans la Convention nationale, Robespierre se trouva bientôt le seul qui, fixant sur sa personne les regards, acquit tant de confiance qu'elle le rendit prépondérant, de sorte que, lorsqu'il est arrivé au Comité de salut public, il était déjà l'être le plus important de la France ? Si l'on me demandait comment il avait réussi à prendre tant d'ascendant sur l'opinion publique, je répondrais que c'est en affichant les vertus les plus austères, le dévouement le plus absolu, les principes les plus purs. »

BARERE : « C'était un homme désintéressé, républicain dans l'âme, son malheur vient d'avoir aspiré à la dictature. Il croyait que c'était le seul moyen de comprimer le débordement des mauvaises passions... Depuis, j'ai réfléchi sur cet homme; j'ai vu que son idée dominante était l'établissement du gouvernement républicain, qu'il poursuivait en effet des hommes dont l'opposition entraînait les rouages de ce gouvernement. Plût au ciel qu'il se trouvât actuellement dans la chambre des députés quelqu'un qui signalât ceux qui conspirent contre la liberté ! Nous étions alors sur un champ de bataille; nous n'avons pas compris cet homme. Il était nerveux, bilieux; il avait une contraction dans la bouche ; il avait le tempérament des grands hommes, et la postérité lui accordera ce titre... N'oubliez pas Robespierre! C'était un homme pur, intègre, un vrai républicain. Ce qui l'a perdu, c'est sa vanité, son irascible susceptibilité, et son injuste défiance envers ses collègues... Ce fut un grand malheur ! »

SOUBERBIELLE, son médecin: « J'aurais donné ma vie pour sauver Robespierre que j'aimais comme un frère. Personne ne savait mieux que moi combien son dévouement à la République était sincère, désintéressé, absolu. Il a été le bouc émissaire de la Révolution ; mais il valait mieux qu'eux tous. Ses mœurs étaient pures. Enfin, après plus de cinquante ans, je retrouve dans mon cœur le souvenir de cet homme, la vive affection qu'il m'avait inspirée. »

Gérard BOURQUARD (Longvic)

Créé en 1803, le livret ouvrier

MOYEN DE SURVEILLANCE DE LA CLASSE OUVRIERE PAR LA POLICE IMPERIALE I

Précaire : dans le textile, les fileurs et cardeurs travaillent avec un outillage ancestral et, malgré leur habileté manuelle, leurs salaires demeurent très bas compte tenu de leur faible production et du manque de qualification. **Insalubre** : à Reims, cité de la laine, les ouvriers sont logés dans les dépendances de leurs ateliers. Ce sont les fameuses "courées", logements s'ordonnant autour d'une cour fangeuse, manquant des commodités les plus élémentaires, où l'on s'entasse sans séparation d'âge et de sexe. **Eprouvante** : "à Saint-Etienne, l'extraction du charbon se fait au pic, à la pioche et à dos d'homme. Les porteurs marchent pieds nus. Ils portent la houille dans un sac de toile terminé par une espèce de capuchon qu'ils ajustent de manière à retenir leur charge."

Telle est la condition des ouvriers au début du XIXe siècle. Vie chère et travaux pénibles sont le lot quotidien d'une grande partie de la population. **Vie chère, travaux pénibles mais aussi surveillance policière.**

Tout le monde travaille : hommes, femmes, enfants... La Révolution industrielle commencée au cours du siècle précédent se poursuit avec le développement du commerce, l'accroissement des besoins et de la demande qui nécessitent des effectifs toujours plus importants. Certaines manufactures commencent à manquer de main d'œuvre, en partie du fait de la conscription. Les femmes et les enfants, qui jusqu'alors travaillaient essentiellement à domicile, entrent en plus grand nombre dans le monde du travail industriel. C'est tout une collectivité laborieuse que la police impériale tient rigoureusement en main avec l'instauration, le 1^{er} décembre 1803 du "livret ouvrier".



Ouvriers à la forge

Conçu comme une sorte de passeport permettant de surveiller les déplacements des ouvriers en quête d'ouvrage, le livret ouvrier devient rapidement un moyen de contrôler la population laborieuse du pays. Sous peine d'être arrêté pour vagabondage et passible de six mois de prison, tout ouvrier est tenu d'en posséder un. Délivré par les services de police, ce document porte l'identité complète et le signalement de son titulaire ainsi que les autorisations de congés des maîtres successifs, lesquels peuvent y inscrire toutes les mentions qu'ils veulent... Le patron restant en possession du livret aussi longtemps que l'ouvrier travaille chez lui.

Le livret ouvrier ne sera supprimé, par le Conseil d'Etat, que le 23 mars 1869.

Dr Michel CSANYI (Lens)

Le Pas-de-Calais sous l'Empire

Contre les conscrits réfractaires : les GARNISAIRES



« Considérant que l'expérience a justifié l'emploi de garnisaires, contre les conscrits réfractaires et leurs pères et mères

Considérant que cette mesure est encore nécessaire pour assurer l'exécution des lois sur la conscription
Considérant que tout conscrit appelé s'empresserait d'obéir s'il ne trouvait dans sa commune des parents assez faibles et des voisins assez aveugles pour leur donner un asile, et les soustraire au service, sans songer que ce réfractaire, qui ne peut échapper à sa condamnation, doit être remplacé par un conscrit non appelé au même canton ... »

Ainsi commence l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais, le baron de LA CHAISE, daté du 26 décembre 1806. 17 articles détaillent les modalités d'application de cet arrêté, envoyé et proclamé dans toutes les communes à la diligence des maires.

Les garnisaires sont, soit des gardes nationaux, soit des gendarmes.

Dès qu'un conscrit est désigné comme retardataire par la gendarmerie, il est envoyé dans sa famille d'abord un garnisaire, puis le lendemain un second, et le surlendemain un troisième et jusqu'à cinq garnisaires au bout de la quinzaine.

La famille du réfractaire doit fournir : la nourriture et le logement plus une indemnité de 1,50 F. par jour à chaque garnisaire de la garde nationale et de 2 F. s'il est gendarme.

Lorsque les retardataires, leurs père et mère ou grand-père et grand-mère sont sans ressource pour nourrir les garnisaires et leur payer les indemnités, les garnisaires sont logés à l'hôtel, s'y nourrissent à leurs frais au moyen d'un supplément de 1,50 F. par jour pour chaque homme. Cette indemnité sera payée tous les deux jours, l'avance sera faite par les dix plus haut cotisés de la commune, entre les mains du maire.

Le montant des avances sera ensuite réparti sur tous les contribuables de la commune...

Les garnisaires placés dans une commune pour un réfractaire ou un retardataire y resteront jusqu'à ce que le conscrit se soit rendu ou qu'il ait été arrêté.

Dans l'article 16, le préfet tend la perche aux insoumis et promet de « solliciter la radiation de la liste des réfractaires et la remise de l'amende en faveur de tout réfractaire non encore rentré qui rentrerait volontairement avant le 1^{er} février 1807 ».

Les garnisaires existaient bien avant Napoléon Bonaparte. Sous l'Ancien régime, les Fermiers Généraux les utilisaient contre ceux qui ne payaient pas leurs impôts et la Première République elle-même y eut recours contre les insoumis. Mais sous l'Empire, les besoins en hommes de l'armée se firent toujours plus pressants et pour les préfets, assurer dans leur département le recrutement de soldats devint une tâche prioritaire et difficile ... et pour les maires une lourde préoccupation. Car comme l'écrit Annie CREPIN dans son récent ouvrage *DEFENDRE LA FRANCE*, « L'accueil réservé à la conscription démontre que la société ne veut pas toujours payer le prix des victoires qui enflamment la nation ». Et plus loin, elle ajoute : « La proximité du théâtre des opérations ne fait pas forcément se précipiter les conscrits sous les drapeaux comme le montrent à la même époque les rapports des préfets du Nord et du Pas-de-Calais ».

Le recrutement de l'armée est assuré essentiellement par la loi de conscription de l'An VI (loi Jourdan qui restera en vigueur jusqu'en 1872) : sont tenus à l'obligation militaire tous les jeunes gens de 20 à 25 ans.

Une classe n'est pas appelée en totalité : le contingent de conscrits est fixé par département, par canton, par commune. Sont exemptés d'office les hommes mariés, les soutiens de famille, les séminaristes et les fonctionnaires. D'assez nombreux jeunes gens sont réformés pour leurs défauts physiques.

En 1813 le Pas-de-Calais doit fournir 1616 conscrits plus 241 marins, sur une classe d'âge de 5 800.

En 1814, il en est exigé 2 042 plus 265 marins soit entre 3 et 4 % de la population.

C'est le tirage au sort, fait au chef lieu de canton, qui désigne les appelés. Ceux qui en ont les moyens peuvent se trouver un remplaçant. Il leur en coûte entre 1 500 et 3 600 F. payables en liquide ou en terres, une partie n'étant versée qu'à la démobilisation, ce qui n'empêchait pas toujours la désertion du remplaçant.

Les années sombres de l'Empire virent croître brusquement le nombre de réfractaires et de déserteurs. De 12 réfractaires pour le département en 1812, on passe à 40 pour l'année 1813 et en 1814, c'est la majorité des conscrits qui refuse de partir. Ils sont soutenus par la population et on voit se reformer des « Petites Vendées », face auxquelles la gendarmerie et les gardes-champêtres (récemment créés) sont impuissants.



UN AMI DE ROBESPIERRE PEU CONNU : GEORGES COUTHON (suite et fin)

DULAURE réunit chez lui la députation et interpella COUTHON : « Comment se fait-il que vous alliez faire cause commune avec des hommes que vous avez si souvent dépeints comme des scélérats ? Eux n'ont pas changé vous savez »

COUTHON ne répondit rien, fit appeler son porteur et disparut. Il est probable par la suite que la joute oratoire LOUVET/ROBESPIERRE ait contribué à le rapprocher de celui-ci et de la Montagne, à laquelle il adhéra. Au procès du roi il vota la mort sans sursis ni appel au peuple et le 21 janvier il déclara : « Maintenant occupons du peuple, et uniquement du peuple ».

Quand le conflit Gironde/Montagne s'aggrava au printemps 1793, c'est au côté de Robespierre qu'il combattit, surtout depuis la trahison de DUMOURIEZ en qui il avait mis toute sa confiance. Il l'avait rencontré au camp de Maulde (principauté de Salm) et avait estimé que « Ce général nous était très nécessaire ». DUMOURIEZ par contre n'avait pas bonne opinion de lui : « Cet homme qui joue un grand rôle sous la Révolution avec son air doux, bon ami, bon mari, bon père, est un des plus cruels et des plus dangereux tyrans de la faction anarchique par l'excès de son fanatisme sans bornes ». C'est à dire qu'il le considérait comme un bon Montagnard, un bon Jacobin, un robespierriste. Prémonition ? La trahison de ce général fut pour COUTHON un véritable choc.

Il prit une grande part aux journées des 31 mai-2 juin, fulminant contre « l'hypocrite PETION » et plus douloureusement contre : « l'effréné LANJUNAIS ». Il fit consigner dans leurs maisons les trente et un Girondins arrêtés ce jour là, mais conserva l'espoir d'une réconciliation.

Le 30 mai 1793 il fut adjoint au Comité de Salut Public et en devint membre lors du renouvellement du 10 juillet, en même temps que SAINT-JUST. C'est là qu'il a pu mieux connaître et apprécier ROBESPIERRE. Nommé le 29 juillet. C'est là aussi qu'il a participé à la Constitution de l'An I, avec SAINT-JUST et HERAULT DE SEHELLES.

Le 29 mai la municipalité montagnarde de Lyon était vaincue après une dure bataille de rues et les Girondins prirent le pouvoir. Le Directoire de Clermont-Ferrand, où siégeaient les notables, lui envoya une lettre d'approbation et commença à entraîner l'opinion publique. COUTHON et MIGNET furent envoyés en mission et arrivèrent à Clermont-Ferrand le 30 août.

Entré dans la place il s'y comporta avec justice et clémence, réservant sa sévérité aux officiers et aux rebelles pris les armes à la main, épargnant les égarés et les enrôlés de force, rétablit les anciennes autorités, commença à redonner du travail aux ouvriers en autorisant les industriels et les commerçants non compromis à reprendre leur activité. Mais il répugnait à appliquer le décret du 12 octobre ordonnant la destruction des maisons des riches sur les ruines desquelles devait s'élever une colonne portant l'inscription « Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus ». Il fit semblant, malgré la recommandation pressante de ROBESPIERRE poussé par les ultras. Il demanda à SAINT-JUST une mission pour Toulon mais fut rappelé par le Comité de Salut Public à la fin du mois.

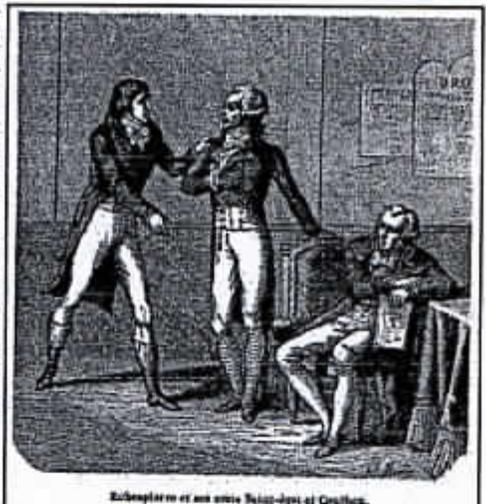
Il repassa par Clermont-Ferrand où il participa à une campagne de déchristianisation commencée en son absence. Il la mena sans excès ni mascarades, car il en voulait aux prêtres, non à la religion. Il était sincère, et déiste et partisan de rapports directs et personnels avec la divinité.

Déjà durant cette mission il passait pour l'homme de Robespierre, mais c'est lors de son retour à Paris, le 1^{er} décembre, qu'il se rapprocha tout à fait de lui, persuadé que la politique du Comité de Salut Public était la seule susceptible de sauver la France.

Au début de 1794, il retourna au 366 rue St Honoré. Il arriva en pleine lutte entre dantonistes et Hébertistes. Il a longtemps espéré que les choses s'arrangeraient, que les factions se détruiraient d'elles-mêmes. Ce n'est qu'à partir du 13 mars (arrestation des Hébertistes) que, se rendant compte des implications politiques de ces tendances qu'il s'est promis « de purger entièrement la République des traîtres et des fripons ». Puis il prépara avec ROBESPIERRE, la fête de l'Être Suprême, fut rapporteur au Comité pour la loi du 22 prairial qui réorganisait la justice et remplaça Maximilien au Comité de Police en l'absence de son ami.

Le 15 Messidor (3 juillet) il fut chargé d'une mission à Toulon en passant par le Puy de Dôme. Mais la maladie d'abord, puis les attaques contre ROBESPIERRE, l'empêchèrent de partir. Il préféra « Mourir ou triompher avec ROBESPIERRE et la liberté ». Il l'encouragea, l'épaula de son mieux, prit son parti aux Jacobins. Avec SAINT-JUST et BARRERE, il l'invita le 5 Thermidor à venir au Comité de Salut Public. Le 8 il fit décider l'impression du discours de son ami, puis il le soutint lors de la séance du soir aux Jacobins. Mais le 8, il fut arrêté avec les autres et dut partager leur sort sur la guillotine. Appelé le premier, on ne put installer correctement son corps déformé par la paralysie et pendant un quart d'heure il ne cessa de hurler de douleur.

Les historiens ont l'habitude de classer COUTHON en troisième position dans le groupe des Robespierristes et en font volontiers un séide ROBESPIERRE, d'où leur manque d'intérêt pour lui. Pourtant, chacun a sa personnalité bien affirmée et ni lui ni SAINT-JUST ne sont des séides. COUTHON aurait sûrement joué un plus grand rôle s'il n'avait pas été handicapé physiquement. S'il n'a pas pensé fortement la Révolution comme ROBESPIERRE et aussi SAINT-JUST, s'il ne l'a pas guidée, il est supérieur à son ami sur le plan de l'organisation et de l'action, et aussi sur celui des contacts humains et de la diplomatie. Son originalité réside encore dans son action départementale qui lui donne une place de premier plan parmi les hommes politiques de son temps. Pourtant malgré sa grande volonté de réussir, un funeste concours de circonstances, l'éloignement du Puy-de-Dôme et finalement la conspiration thermidorienne, sans parler d'une paralysie qui est toujours allée s'aggravant, ont contrarié ses efforts et ne lui ont pas permis de laisser le souvenir de ce qu'il méritait d'être, un grand administrateur ainsi que le bienfaiteur de son village et de sa ville.



Robespierre et son ami Saint-Just et Couthon.

Josette BORE (Clermont-Ferrand)

Nostalgiques



De passage à Paris le 21 janvier dernier, notre ami Michel BENOIT, intrigué par l'effervescence qui régnait sur l'esplanade de la rue de la Madeleine, s'est alors souvenu de la mort de Louis XVI. Voulant y voir de plus près, il a traversé la haie de skinheads qui filtrait les entrées et découvert dans l'église le spectacle de fidèles, hommes, femmes et enfants allongés sur le sol, les bras en croix et dont il fallait enjamber les corps. Les uns portaient le deuil, les autres les couleurs de la chouannerie. Une messe en nocturne avec le requiem de Cherubini et la symphonie n° 40 de Mozart était annoncée. Il y avait là bon nombre de prêtres et évêques en habits sacerdotaux. Notre ami a osé prendre (discrètement) des photos qu'il nous a transmises.

Bibliothèque

À l'occasion de réaménagements de la bibliothèque municipale J.P. Fleurquin de St Laurent-Blangy en pleine expansion, notre fonds Robespierre qui y est hébergé bénéficie d'une nouvelle présentation. Tous nos remerciements à Melle^{lle} Sophie LEFAIT la directrice.

Merci aussi à notre amie KUNIKO OHARA de Tokyo qui nous a fait parvenir un exemplaire en langue française du *ROBESPIERRE* de Norman HAMPSON, historien anglais avec qui elle correspond régulièrement.

Rappelons qu'on peut consulter dans notre fonds, la collection complète des *AHRF* depuis 1988. Le dernier numéro est consacré à une série d'articles sur « Les îles britanniques et la Révolution française »

M. le maire en bonne compagnie

Arras a commémoré récemment le centième anniversaire de la naissance de Guy MOLLET qui fut, durant 35 ans, maire de la ville mais aussi Président du Conseil et longtemps secrétaire général de la SFIO. D'aucuns disent qu'on le surnommait « Le Robespierrot » dans sa jeunesse. On a rappelé à cette occasion qu'il possédait dans son appartement arrageois et dans son bureau à Paris un buste de Robespierre. On lui doit d'avoir donné le nom de Robespierre au lycée d'Arras. On le voit ici photographié près du buste de Robespierre dans l'hôtel de ville.



Robespierre en 1936

En janvier-février dernier à l'hôtel de ville de Paris, une exposition était consacrée au célèbre photographe Willy RONIS. Nos amis Jacqueline et Gérard GRIMAULT y ont découvert une photo prise le 14 juillet 1936 représentant un portrait de Robespierre devant la colonne de la Bastille. Ils ont souhaité pouvoir obtenir pour notre association un tirage de ce cliché riche de signification. Mais le prix demandé par l'agence chargée de la commercialisation des clichés (obligatoirement signés de l'artiste) excédait de beaucoup nos moyens. Dommage...

Promotion Robespierre à l'ENA

C'est M. Philippe SEGUIN, dont on connaît la carrière politique et qui préside aujourd'hui la Cour des Comptes qui l'a rappelé il y a quelques jours : il y a eu à l'E.N.A, une promotion Robespierre à laquelle il appartient.

Avoir été formé sous l'égide de l'Incorruptible et présider une institution chargée de débusquer les irrégularités et les entournoules, c'était prémonitoire.

Si M SEGUIN a fait cette confidence, c'est que la circonstance l'avait amené à Arras pour une visite à la Cour Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais. Or, cette institution siège dans l'ancien Hôtel particulier où le noble Dubois de Fosseux recevait, avant la Révolution, ses amis Rosati et parmi eux le jeune Maximilien de Robespierre. Comme l'a souligné la presse régionale, M. Seguin a saisi cette occasion pour rendre hommage au



« démocrate » Robespierre.

Et pour n'être pas en reste, la présidence de la chambre a offert à l'ancien énarque un exemplaire d'une brochure éditée par les Amis de Robespierre *L'adresse à la nation artésienne*. Ce texte de Robespierre dénonçait à la veille de la Révolution, les abus et malversations des Etats d'Artois qui eussent submergé de rapports la Cour des Comptes si elle avait pu exister époque.

Nouvelles de Burgos

Notre ami Daniel DE CULLA nous a envoyé un *calendario Revolutionario 2006* d'Izquierda Republicana, copié du calendrier républicain, avec des mois de vendemiario, Frimario et pluvioso. Au verso, figurent de grandes dates révolutionnaires de son pays et d'Amérique Latine. Mais il nous confie qu'en Espagne, la grande majorité ne connaît de Robespierre et de la Révolution française que la guillotine et la Terreur. L'Espagne, écrit-il, pour n'avoir pas su suivre les pas de la Révolution, reste enclavée dans une ère corrompue par l'obscurantisme, la légitimation du régime fasciste et le christianisme du père fouettard... Le message de la Révolution française est écarté de l'enseignement et effacé de l'esprit du peuple, déplore-t-il.

Brèves II

Deux lettres inédites d'Augustin Robespierre

Elles s'adressent d'Arras à son frère Maximilien et ont été découvertes par notre ami Daniel SOMOGYI. Elles seront proposées pour le tome XI des *Ceuvres de Robespierre*. L'une est incomplète et non datée ; elle aborde plusieurs problèmes concrets posés à Arras et sollicite des interventions en faveur de certains Arrageois.

L'autre est du 19 juin 1790. Augustin annonce : « nous venons de porter le deuil de Franklin. ». Il prie son frère de penser à leur petit ménage et d'envoyer de l'argent car ce qui a été reçu a servi à payer Mme Nicolas (l'imprimeur qui a probablement réglé les réponses de Maximilien aux calomnies répandues contre lui en Artois).

« La Liberté ou la Mort »

C'est le titre d'un ouvrage consacré à l'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution que vient de publier notre amie Nathalie ALZAS, professeur agrégé. Issue d'une thèse de doctorat, cette étude s'interroge sur l'influence de la guerre sur la Révolution, et comment la mobilisation patriotique a été vécue dans l'Hérault par les citoyens français. Publié par l'Université de Provence. 300 p. 28 €.

Un site à découvrir : [www. Révolution française.net](http://www.Revolutionfrancaise.net)

On y trouve, traités par des historiens de renom des textes récents sur les sujets les plus divers traitant de la Révolution. Après la présentation agréable des références et des premières lignes de chaque article, il suffit de cliquer sur le mot *suite* pour découvrir l'intégralité du texte.

Précieux souvenir

Mme Yolande QUINTERNET de Paris a offert à notre association un portrait de Robespierre auquel elle était très attachée car c'est une amie d'enfance tôt disparue, Mme Jacqueline QUETEL qui avait réalisé cet ouvrage de broderie à partir du tableau bien connu du Musée Carnavalet. C'est par l'entremise de Maximilien CUTTOLI, notre ami de la Conciergerie, que nous est parvenue cette œuvre, qui sera exposée en bonne place et nous remercions très chaleureusement la donatrice.

Les lieux de vie de Robespierre à Arras

Ils seront évoqués dans un livre à paraître *Balade en Pas de Calais sur les pas des écrivains* que se proposent de publier les éditions Alexandrines de Paris, lesquelles nous ont sollicités pour des renseignements sur la brasserie CARRAUT où les grands parents maternels de Robespierre ont recueilli les deux orphelins Maximilien et Augustin.

Duc d'AUERSTAEDT et Prince d'ECKMÜHL

Tels sont les véritables titres du maréchal Louis Nicolas DAVOUT dont nous avons évoqué dans notre bulletin n°34 de juin 2000 le séjour quelque peu mouvementé qu'il fit en Artois quand il était jeune officier révolutionnaire. Mais par une erreur impardonnable nous lui avons attribué le titre de futur prince de Wagram qui fut en fait celui du maréchal BERTHIER. Merci aux lecteurs attentifs qui nous donnent l'occasion de réparer cette coquille.

Ahurissant

Nicolas et Christophe sont deux étudiants en licence d'AES à l'Université d'Artois à qui on avait proposé comme sujet d'écriture journalistique : « Est-ce qu'un lycée public peut porter le nom de Robespierre ? » Ils ont mené une enquête, nous ont interrogés sur l'historique de cette dénomination (décidée en 1969) et nous ont fait parvenir le résultat de leur travail. Les avis recueillis y sont très partagés. Ils ont même trouvé un professeur de ce lycée qui propose de remplacer le nom de Robespierre par celui du truand arrageois VIDOCQ !

Le 1^{er} mai, l'ARBR sur le 5^o salon du livre d'expression populaire et de critique sociale d'Arras

Comme chaque année depuis sa création, les Amis de Robespierre présenteront leurs brochures, leur bulletin et des ouvrages traitant de la Révolution sur ce salon qui draine sur la capitale de l'Artois des milliers de fervents d'une littérature plus ou moins contre les idées toutes faites.

Samedi 6 mai avec SAINT-JUST à Blérancourt

Invitée par M. VINOT, notre association sera présente à la rencontre annuelle organisée autour de la maison de Saint-Just.

Un départ groupé d'Arras est prévu. Nous contacter pour tous renseignements.

Restés en très grand nombre fidèles au pape, les curés du Pas-de-Calais ont refusé ou dénaturé le serment civique.

Ni la nationalisation des biens du clergé, votée par la Constituante le 2 novembre 1789 sans grands remous, ni la constitution civile du clergé, décidée le 12 juillet 1790 et finalement approuvée par le roi Louis XVI, ne suscitèrent de réelle opposition dans le pays.

Mais l'exigence faite aux prêtres de prêter serment à la constitution pour pouvoir être élus et rémunérés par la nation a, par contre, créé une profonde division dans le clergé et une déchirure lourde de conséquences entre les Français jusqu'alors massivement acquis aux idées nouvelles. C'est que le pape Pie VI avait fait savoir par lettres des 3 juillet et 22 septembre 1790 que le serment des ecclésiastiques était incompatible avec le vœu d'obéissance au Saint-Siège.

Il faut rappeler que tout au long de la Révolution le serment* a joué un rôle essentiel dans la vie politique. Il est exigé de tous les élus, et considéré comme le garant d'un engagement irréversible contre l'Ancien régime. A l'Assemblée nationale, seuls 70 députés du clergé sur 300 justifièrent le serment.

Si au plan national il y eut à peu près autant de curés jureurs ou assermentés que de réfractaires, les disparités ont été grandes d'un département à l'autre et le Pas-de-Calais est parmi ceux qui ont compté le plus grand nombre d'ecclésiastiques réfractaires. Longtemps province sous domination espagnole, l'Artois est restée profondément attachée à l'Eglise catholique.

Tout le chapitre d'Arras se prononce contre le serment, fixé au 23 janvier 1791.

Le ci-devant évêque d'Arras, Monseigneur de CONZIE (en exil à Tournai, près de la frontière belge) a conservé des liens étroits avec le clergé de son diocèse. Il fait aisément passer des consignes qu'on devine dans la similitude de la formule employée par la plupart des curés qui altèrent le texte imposé par la Constituante en y affirmant leur soumission à la volonté papale.

Voici par exemple le serment prononcé en chaire par le curé d'Achicourt (un village proche d'Arras)

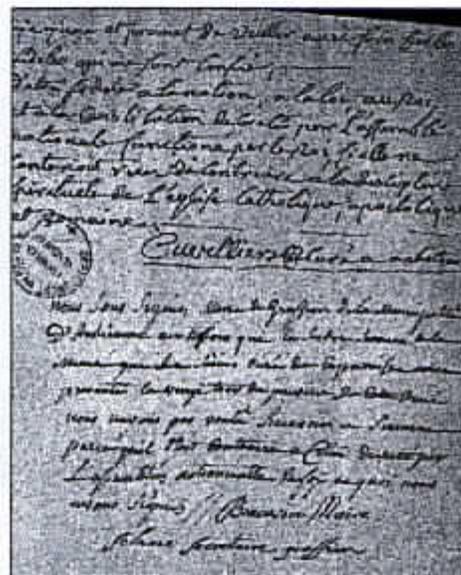
« Je jure et promet de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roi, et à la constitution décrétée par l'assemblée nationale sanctionnée par le roi, si elle ne contenait rien de contraire à la discipline spirituelle de l'église Catholique, apostolique et Romaine »

Cuvellier Jean curé à Achicourt

Au nom de la municipalité, le maire et son greffier font tout de suite savoir que ce serment n'est pas acceptable :

« Nous sous signés Maire et Greffier de la Municipalité d'Achicourt certifions que le susdit Serment est le même que Sieur Curé de la paroisse nous a présenté le vingt trois de janvier de cette année nous n'avons pas voulu Recevoir ce Serment parce qu'il était contraire à celui décrété par l'Assemblée nationale en foÿ de quoi nous avons signés »

Bauvin Maire, Sélame Secrétaire greffier



A Arras, un seul curé (celui de St Géry, PORION qui sera bientôt élu évêque du département) a juré dans les règles. Il en fut de même à Boulogne, Montreuil et St Omer. Par contre, les religieux chargés d'enseignement dans les collèges prêtèrent presque tous le serment. Les nombreux religieux des couvents et monastères non soumis au serment, refusèrent de remplacer les non-jureurs dans les paroisses.

Les élections des curés, pour un an, se firent par district. Pour celui d'Arras, elles eurent lieu le 5 juin 1791. Le curé de la paroisse de St Vaast fut élu avec 31 voix, celui de Lens avec 41 voix. Le diocèse ne comptait plus que 40 paroisses.

De nombreux conflits opposèrent dans les villages le curé non-jureur, resté sur place, au curé constitutionnel.

Le ministre de l'intérieur, Roland, fit savoir que, dans toute paroisse non-desservie faute de curé assermenté l'église serait fermée, ou remplacée par un oratoire.

Le conseil général du département, considérant que « les prêtres insermentés s'emploient à toutes sortes de manœuvres pour semer la division » publia un arrêté obligeant tout ecclésiastique à se présenter, devant la municipalité pour prêter le serment civique ou prouver qu'il l'avait déjà fait. La gendarmerie devait, si nécessaire, les y amener de force.

Bien que contraints à l'exil, nombre de réfractaires restèrent cachés au sein de la population, assurant clandestinement les offices et administrant les sacrements. Ils devinrent d'actifs contre-révolutionnaires.

Christian Lescoreux (Arras)

* Le serment « d'être fidèle à la loi au roi et à la nation » devint le 14 août 1792 : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant »

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE

Pour l'indemnisation des délégués aux assemblées

Dans son ouvrage *La Jeunesse de Robespierre*, J.A. Paris relate qu'à l'issue de l'assemblée des délégués formant le Tiers-Etat de la ville d'Arras tenue en mars 1789, Robespierre : « avait représenté que l'assemblée comptait parmi ses membres des artisans ; que l'humanité et la justice exigeait qu'on payât le salaire qu'ils auraient pu gagner pendant ses quatre journées ». Cette demande parut assez juste, dit Paris, mais les orateurs du corps municipal lui avait opposé la forme, en prétendant qu'elle devait être soumise au conseil de la ville.

« La forme, s'écriait-il, contre un acte d'humanité et de justice nécessaire !... Peuple, peuple voilà donc le respect, l'amour que vous témoignent vos prétendus administrateurs !... »

Cette proposition de Robespierre d'indemniser les citoyens délégués dans les assemblées trouva vite un large écho et des pétitions signées lors de réunions se multiplièrent. L'une d'elles adressée aux députés du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale par le directoire de ce département reçut la réponse suivante signée de Robespierre mais aussi de 14 autres députés des trois ordres.

Mardi 28 mars 1791 à l'Assemblée Nationale

Messieurs

Le courrier que vous avez adressé à l'assemblée nationale n'est arrivé hier qu'à midi. La députation s'est assemblée aussitôt et a fait inutilement le plus grand effort pour obtenir de M le Président la permission d'exposer à l'assemblée nationale la pétition du corps électoral et l'arrêté du Directoire.

La discussion sur le décret relatif à l'exploitation des mines était très animée et n'a pas permis à M. le président de nous accorder un seul instant.

La pétition et l'arrêté viennent d'être communiqués ce matin à l'assemblée. la motion a ensuite été faite du renvoi au Comité de Constitution pour en rendre compte incessamment plusieurs personnes ont observé à l'assemblée qu'il est très nécessaire de rendre un décret général pour le paiement des électeurs, et que c'est le seul moyen de s'assurer que beaucoup d'excellents citoyens peu favorisés par la fortune ne seraient pas écartés des élections.

Le renvoi a été décrété pour en rendre compte incessamment nous allons presser autant que nous le pourrons le Comité de s'en occuper mais nous n'oserions vous promettre que le rapport soit fait avant quinze jours.

Les électeurs de plusieurs départements ont déjà formé une pareille pétition et nous espérons que la justice des motifs pour lesquels elle est fondée sera sentie et adoptée par l'assemblée nationale. Elle approuvera très certainement Messieurs la marche sage, juste et vraiment constitutionnelle que vous avez suivie dans cette affaire pour assurer le succès de la pétition du corps électoral.

Nous avons l'honneur d'être, avec un respectueux et fraternel attachement, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Il est intéressant de noter qu'outre la signature de Robespierre on trouve sous cette lettre celles de :

- trois élus de la noblesse : Charles Lameth, Louis Le Sergeant d'Isbergues et le vicomte François Desandrouins,

- un élu du clergé : Michaud, curé de Bomy

sept élus du Tiers-Etat : Charles Brassart, Delambre, Charles Francoville, Bernard Gros, Nicolas Latteux, Jacques Riquier, Jacques Vaillant.

(Trois autres paraphe sont illisibles).

Ces 15 signataires (sur les 26 députés que comptait le département du Pas-de-Calais récemment constitué) avaient été élus, soit dans la province d'Artois, soit dans les bailliages de Calais-Ardes, et de Montreuil soit dans la sénéchaussée de Boulogne.

Delambre avait lui été élu dans le Cambrésis et était donc député du département du Nord, mais il était artésien, natif d'un village du Pas-de-Calais (Boiry-Becquerelle) et on peut supposer qu'il avait tenu à s'associer à la démarche de ses collègues proches voisins.

Que des députés de divers ordres et terres d'élection aient ainsi apporté leur soutien à une pétition dont Robespierre était probablement l'inspirateur (alors que peu d'entre eux l'avaient soutenu lors son combat contre le cens électoral) est éclairant sur son opiniâtreté à favoriser tout progrès en faveur de la démocratie et sur son souci de rassembler, au-delà des clivages antérieurs, toutes les forces qui pouvaient à un moment donné l'aider dans ce combat.

*Souligné par nous